

Perioclic – Questions des bibliothèques à la suite de la reprise du service d'envoi de copie numérique d'article dans le cadre de Perioclic

- 1. La copie papier ou numérique d'article réalisée par un lecteur de la bibliothèque doit-elle également être reprise sur le tableau des statistiques ?**
Non, si la copie papier ou numérique est fait par l'usager lui-même lors de sa venue à la bibliothèque, il n'y a pas de problème ; c'est admis par la législation. Il ne faut pas compléter le tableau des statistiques.
- 2. La convention est-elle uniquement valable dans le cadre de Perioclic et du PIB ?**
La convention ne vise que les copies papier ou numériques d'article pour les revues décrites dans Perioclic. Si une copie d'article n'est pas liée à Perioclic, c'est sous la responsabilité directe de la bibliothèque qui doit être en ordre en termes d'autorisation et/ou de droits.
- 3. Où trouver le tableau Excel et les différents outils d'aide au PIB d'articles ?**
Vous trouverez le tableau Excel, le mémento pour le PIB des articles et les FAQ pour les bibliothécaires sur [le mur virtuel « gestion des périodiques »](#).
- 4. pourquoi Le répertoire Copiepresse, annexé à la convention date de 2011, n'a-t-il pas été actualisé ?** Il s'agit du répertoire reçu de la juriste de Copiepresse au moment de la signature de la convention.
- 5. Nous réalisons chaque jour une revue de presse de 3 quotidiens belges à destination des services administratifs de la commune (diffusée par courriel), sans diffusion extérieure. Les articles scannés doivent-ils être comptabilisés ?**
Le Service de la Lecture publique ne paye que pour le PIB des articles liés à Perioclic ; il ne faut donc pas renseigner la revue de presse dans le tableau.
- 6. Qu'en est-il des revues non reprises dans les listes jointes à la convention ? (par exemple Geo, National geographic, Ça m'intéresse,).**
L'accord signé vaut pour toutes les revues décrites dans Perioclic. Vous pouvez (toujours via Perioclic) scanner ou copier un article pour l'envoyer SAUF si cette revue figure dans la liste des revues uniquement consultables sur place. (voir [le mur virtuel « gestion des périodiques »](#))
- 7. Pourriez-vous me transmettre la version électronique du tableau « statistiques » des articles ?** Il est disponibles [sur le mur virtuel « gestion des périodiques »](#).
- 8. Peut-on recevoir une attestation comme quoi on ne fait pas de copies d'articles via Perioclic ?** Si vous ne renvoyer pas le tableau début janvier, il sera considéré que vous ne faites pas de copie numérique ou papier d'articles via Perioclic. Attention, à bien renvoyer le tableau à l'adresse perioclic@cfwb.be au plus tard début janvier de chaque année, si vous envoyez des copies d'articles.

9. Je vais être submergé par les demandes de copies.

Les bibliothèques dont l'adresse mail est signalée dans Perioclic vont recevoir la majorité des demandes. De votre côté, vous gèrerez les demandes de vos lecteurs pour autant que le lecteur ait vu la revue via Perioclic. Vous pouvez également signaler dans Perioclic certaines revues spécifiques ou locales que vous êtes les seuls à posséder afin de valoriser ces revues et de pouvoir envoyer des copies numériques.

10. Cette revue n'est pas signalée dans Perioclic, rentre-t-elle dans l'autorisation pour les copies numériques ? Seules les revues signalées dans Perioclic et dont le PIB se fait via Perioclic peuvent faire l'objet d'envoi de copie numérique ou papier dans le cadre de la convention signée par la Fédération Wallonie-Bruxelles

11. Les articles de journaux doivent être répertoriés dans le tableau des statistiques comme les articles de revues ? En effet, à la bibliothèque, nous payons Gopress pour pouvoir scanner des articles, ne serait-ce pas un double emploi avec Perioclic ?

Les articles de journaux ne doivent pas être répertoriés dans le tableau des statistiques car la convention ne vise que les copies et scans d'articles faits dans le cadre du PIB via Perioclic. Si une copie ou un scan d'article est envoyé autrement que via Perioclic, c'est sous la responsabilité directe de la bibliothèque qui doit être en ordre en termes d'autorisation et/ou de droits. Le tableau ne reprendra donc que les envois de copies des revues présentes dans Perioclic.

Gopress est un autre service que la bibliothèque paye afin d'être autorisée à utiliser la copie numérique par rapport à la presse que Gopress propose. Il ne me semble pas que cela fasse double emploi car Perioclic ne signale quasi pas de quotidiens.

12. La bibliothèque centrale reçoit des demandes de ses locales pour leurs lecteurs. Comment remplir le tableau Excel ?

Il est proposé que la bibliothèque centrale et la bibliothèque locale demandeuse comptabilisent toutes les deux la demande dans leur fichier Excel respectif. La bibliothèque centrale notera que la demande est satisfaite (date + oui + les références de l'article) tandis que la bibliothèque qui fait la demande pour son lecteur notera que la demande a été transférée à une autre bibliothèque (date+ Transfert). Cela permettra au Service de la Lecture publique, au moment de la compilation de toutes les données, de réaliser des statistiques sur le nombre de demandes transférées. (Centrale vers locale et locale vers lecteur).

13. La bibliothèque locale fait une demande pour un de ses lecteurs à la bibliothèque qui possède le périodique. Comment remplir le tableau Excel ?

Il est proposé que la bibliothèque locale demandeuse et que la bibliothèque qui possède le périodique comptabilisent toutes les deux la demande dans leur fichier Excel respectif. La bibliothèque qui possède le périodique notera que la demande est satisfaite (date + oui + les références de l'article) tandis que la bibliothèque qui fait la demande pour son lecteur notera que la demande n'est pas satisfaite comme elle a transféré la demande à une autre bibliothèque (date+non). Cela permettra au Service de la Lecture publique, au moment de la compilation de toutes les données, de réaliser des statistiques

sur le nombre de demandes non-satisfaites ou transférées. (Bibliothèque possédant le document vers bibliothèque demandeuse et bibliothèque demandeuse vers lecteur). Pour 2021, le tableau sera adapté, on ajoutera au niveau de la colonne demande satisfaite le terme « transfert »

14. La bibliothèque locale fait une demande pour un de ses lecteurs à la bibliothèque qui possède le périodique. Comment gagner du temps ?

Il est proposé que la bibliothèque locale demandeuse envoie un courriel à la bibliothèque possédant l'article en mettant en copie l'adresse de la personne qui a fait la demande. Quand la bibliothèque du document répond, elle répond à tous. Le lecteur aura ainsi directement la copie numérique de l'article et la bibliothèque sera informée que la demande a été satisfaite.

15. Parfois, il n'est pas possible de mettre le logo Perioclic dans la signature. Que faire ?

Il est préférable de pouvoir mettre le logo Perioclic mais, si cela n'est pas possible, il est demandé que le courriel fasse au moins explicitement référence à Perioclic.

16. Comment identifier que les envois des copies sous format papier sont réalisés dans le cadre de Perioclic ?

Un modèle d'étiquette reprenant le logo Perioclic et une phrase explicitant le droit d'auteur est disponible [sur le mur virtuel « gestion des périodiques »](#). Une étiquette pourra être collée sur la première page des articles papier envoyés dans le cadre de Perioclic.

17. Je souhaite localiser une revue dans Perioclic mais je ne vois que les bibliothèques qui conservent la revue et pas les bibliothèques qui la possèdent.

Perioclic ne signale pas les revues possédées par les bibliothèques car nous ne possédons pas l'information. Perioclic signale les revues conservées dans la durée. (Statut PC ou BA). Les revues conservées provisoirement ne sont pas signalées même si, historiquement, il reste quelques statuts CP dans Perioclic. Les conservations provisoires sont trop changeantes pour les signaler dans Perioclic

18. Comment puis-je signaler les revues que je conserve dans la durée dans Perioclic ?

Toute bibliothèque peut signaler à sa bibliothèque centrale les revues qu'elle conserve dans la durée. Elles seront ainsi signalées dans Perioclic. Si la description de la revue n'est pas encore présente dans Perioclic, il est demandé de remplir [une fiche signalétique qui est présente sur le mur virtuel en lien et de l'envoyer au contact de la bibliothèque d'appui de son territoire dont la liste est également présente sur le mur virtuel.](#)

Plus les bibliothèques signaleront les revues qu'elles conservent dans la durée, plus Perioclic sera complet.

19. Quelles sont les revues dépouillées ?

382 revues sont dépouillées dans Perioclic. La liste alphabétique de ces revues est consultable [sur le mur virtuel « gestion des périodiques »](#).

20. D'autres questions au niveau de la communication ?

N'hésitez pas à consulter le mur virtuel «gestion des périodiques» :
<https://padlet.com/puisaure/zh99jf450jjdlc4q> ou à nous contacter à l'adresse
Perioclic@cfwb.be